



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/1068
17 septembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SITUATION EN SOMALIE

I. INTRODUCTION

1. Dans sa déclaration du 25 août 1994 (S/PRST/1994/46), le Président du Conseil de sécurité a indiqué que le Conseil avait pris note de mon rapport du 17 août 1994 (S/1994/977) et m'invitait à lui soumettre, bien avant le 30 septembre 1994, un rapport de fond sur les perspectives de réconciliation nationale en Somalie et sur les options possibles quant à l'avenir de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II).

2. Compte tenu toutefois de l'évolution actuelle de la situation en Somalie, je me propose de présenter en deux temps le rapport demandé par le Conseil de sécurité. Dans la présente partie, je ferai un exposé factuel des derniers développements sur les plans politique et humanitaire et sur celui de la sécurité. Quant à mon évaluation des progrès réalisés sur la voie de la réconciliation nationale et mes recommandations, elles figureront dans une seconde partie du rapport qui sera présentée vers la mi-octobre et qui tiendra compte des résultats de la visite qu'effectue actuellement en Somalie M. Kofi A. Annan, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

II. ÉVOLUTION DE LA SITUATION SUR LE PLAN POLITIQUE

3. Dans sa déclaration du 25 août, le Président du Conseil de sécurité a indiqué que le Conseil était inquiet de constater que la conférence de réconciliation nationale, dont la convocation avait été convenue par les 15 signataires de l'accord d'Addis-Abeba (voir S/26317) dans la Déclaration de Nairobi du 24 mars 1994 (voir S/1994/614, annexe I) et qui devait s'ouvrir le 15 mai 1994, n'avait pas eu lieu. Le Conseil rendait hommage à mon représentant spécial pour l'action qu'il menait afin de relancer le processus de réconciliation nationale, notamment en favorisant les initiatives et les conférences locales et régionales et attachait une grande importance à l'accélération de la réconciliation interclans, en particulier dans les sous-clans des Hawiye, avec le concours de tous les intéressés. À cet égard, le Conseil de sécurité se souviendra que dans mon dernier rapport (S/1994/977), j'avais déclaré penser comme mon représentant spécial que c'était les conflits au sein du clan des Hawiye qui constituaient le principal obstacle à la réconciliation nationale et que le succès d'une conférence de paix entre Hawiye faciliterait largement le processus de réconciliation nationale.

4. Depuis mon dernier rapport, mon Représentant spécial a participé à d'intensives consultations avec M. Ali Mahdi, le général Aidid et l'imam des Hirab, l'imam Mahamoud Imam Omar, concernant les dispositions à prendre pour la convocation de la conférence de paix entre Hawiye et de la conférence de réconciliation nationale. Lors de leurs entretiens, l'imam des Hirab a confirmé à mon représentant spécial que M. Ali Mahdi et le général Aidid étaient l'un et l'autre disposés à participer à ces conférences. Lors des entretiens que mon représentant spécial a eus séparément avec le général Aidid et M. Ali Mahdi, ceux-ci lui ont l'un et l'autre donné l'assurance qu'ils soutenaient l'initiative prise par l'imam pour régler les différends entre les sous-clans des Hawiye (Abgal, Habr Gedir, Hawadle et Murusade) afin d'ouvrir la voie à la conférence de réconciliation nationale.

5. L'imam des Hirab a informé mon représentant spécial qu'il serait nécessaire d'organiser des réunions séparées entre les Habr Gedir et les autres sous-clans avant de tenir une session plénière de la conférence de paix entre Hawiye. Il était convaincu que ce processus serait couronné de succès et aboutirait à la mise en place de conseils de district et de conseils régionaux à Benadir (Mogadishu) ainsi qu'à la nomination d'un gouverneur de Benadir.

6. Au cours des quelques dernières semaines, l'imam a rencontré les dirigeants de divers sous-clans. Ses efforts ont abouti à la tenue, le 20 août 1994, d'une réunion à laquelle ont assisté 36 représentants du clan des Mudulood (y compris des Abgal) et des Habr Gedir. Les participants ont été unanimes à reconnaître que pour faciliter la restauration de la paix à Mogadishu, il fallait que leurs "technicals" respectives se retirent des zones initialement sous leur contrôle. Un comité a donc été créé pour contrôler et superviser le retrait des "technicals".

7. Pour la suite, un sous-comité politique du Comité de réconciliation des Hirab, mis en place par l'imam en janvier 1994, s'est de nouveau réuni du 28 au 30 août 1994 dans un hôtel de la partie nord de Mogadishu. Lors de cette réunion, les sous-clans des Hirab (Abgal et Habr Gedir) sont convenus que tous les miliciens devraient être immédiatement retirés des zones disputées. Il a aussi été décidé que tous les postes de contrôle et les barrages mis en place dans la ville par les milices des divers clans devraient avoir été supprimés pour le 3 septembre 1994. En outre, un comité mixte a été créé pour régler la question des barrages routiers érigés, et des miliciens postés, à l'entrée du port maritime et de l'aéroport de Mogadishu.

8. Le 3 septembre 1994, l'imam des Hirab a également emmené une mission de paix composée de 13 représentants du clan des Mudulood à la Médina où il a obtenu des clans rivaux qu'ils s'engagent à désarmer leurs milices et à constituer un comité d'anciens pour régler leurs différends selon la tradition somalie.

9. Des engagements analogues ont été obtenus auprès des Habr Gedir et des Murusade à Mogadishu dans le but de parvenir à un accord de paix global entre les deux sous-clans. Un mécanisme de suivi de l'application de ces accords, dont un comité de contrôle du cessez-le-feu et un comité des anciens, a été établi.

10. Dans l'ensemble, les initiatives prises par l'imam et d'autres dirigeants du clan des Hawiye soucieux de favoriser la paix semblent avoir eu un effet salubre sur la situation en matière de sécurité à Mogadishu, bien que les "technicals" qu'on aperçoit toujours dans la ville demeurent un sujet de préoccupation.

11. Les membres du Conseil se souviendront que les factions somaliennes avaient reporté sine die la réunion préparatoire de la conférence de réconciliation nationale prévue dans la Déclaration de Nairobi. Ce report était destiné à laisser suffisamment de temps pour permettre la tenue de consultations sur la participation du Mouvement national somali (SNM) au processus de réconciliation nationale, la réunion du Congrès du Front démocratique de salut de la Somalie (FDSS) qui devait élire de nouveaux dirigeants, et la conclusion de la conférence de réconciliation du Bas-Djouba.

12. La conférence de réconciliation du Bas-Djouba, qui a été un succès, s'est achevée le 18 juin 1994. Il n'y a pas eu de violation majeure de l'accord de paix du Bas-Djouba et le cessez-le-feu tient. Le comité de suivi de l'accord s'est réuni à Kismayo afin de formuler un plan d'action pour l'application de l'accord. Les dirigeants ayant participé à la conférence de réconciliation du Bas-Djouba et à la Conférence de réconciliation des Absame ont continué de se réunir dans le but de fusionner les deux processus de paix afin de consolider la paix dans la région du Bas-Djouba et dans celle du cours moyen du Djouba. Le Président de la Conférence de réconciliation du Bas-Djouba, le général Mohamed Ibrahim Ahmed dit "Liqliqato", a tenu des réunions fructueuses du 7 au 9 septembre 1994 avec l'imam Sayed Hussein, Président de la Conférence de réconciliation des Absame, et le général Mohamed Said Hersi dit "Morgan". Il a été convenu à ces réunions de fixer des priorités pour les régions du Djouba et d'accélérer l'application des accords de paix concernant le Bas-Djouba et les Absame.

13. Le cinquième Congrès du FDSS, après deux mois de consultations intensives, a élu un nouveau Président le 22 août 1994, le colonel Abdullahi Yusuf. L'élection du colonel Abdullahi Yusuf a été acceptée, et M. Abdirazak Haji Hussein, le candidat du comité suprême des sultans du nord-est à la présidence du FDSS, a concédé sa défaite. Le Congrès s'est achevé le 26 août 1994 et des consultations se poursuivent pour en cimenter les résultats. À la suite de son élection à la présidence du FDSS, le colonel Yusuf s'est engagé à aider à rassembler les factions du sud à Mogadishu afin de faciliter la réconciliation nationale, sur la base de l'accord d'Addis-Abeba et de la Déclaration de Nairobi.

14. En ce qui concerne la participation du Mouvement national somali (MNS) au processus de réconciliation nationale, comme le prévoit la Déclaration de Nairobi, le Président du MNS, M. Abdirahman Ahmed Ali, a rencontré à Djibouti, du 13 au 17 août 1994, les présidents des trois autres factions politiques du nord-ouest, l'Alliance démocratique somalie (ADS), le Parti somali unifié (PSU) et le Front unifié somali (FUS) en vue d'examiner la situation dans cette région. À l'issue de leur réunion, les présidents ont publié un communiqué commun dans lequel ils déclaraient notamment que la sécession du nord n'était ni faisable ni souhaitable, qu'il était grand temps de tenir la conférence de réconciliation nationale envisagée dans la Déclaration de Nairobi et que

celle-ci devrait avoir lieu au plus tard en septembre 1994. Ils proposaient également l'adoption pour la Somalie d'un système de gouvernement fédéral et offraient les bons offices des quatre factions pour une action de médiation entre les factions du sud.

15. Une délégation conjointe de trois des factions du nord-ouest (le MNS, le FUS et l'ADS) est arrivée à Mogadishu le 30 août 1994 pour une mission de médiation entre les factions du sud. La délégation conjointe a informé mon représentant spécial que sa mission était de promouvoir et de faciliter la réconciliation nationale. Les factions du nord-ouest estimaient qu'elles avaient à ce stade un rôle particulier à jouer pour sortir les factions du sud de l'impasse où elles étaient enfermées et promouvoir ainsi la réconciliation nationale. La délégation a exposé son plan et indiqué qu'elle commencerait par chercher à faire adhérer les factions du sud à l'idée d'un système fédéral pour l'ensemble de la Somalie. Elle s'efforcerait ensuite de dégager les bases d'une réconciliation entre l'ADS et le Groupe des 12 afin d'accélérer le processus de réconciliation nationale et la formation d'un gouvernement provisoire. La délégation conjointe a indiqué qu'elle comptait bien que, grâce à sa médiation, la réunion préparatoire de la Conférence de réconciliation nationale se tiendrait au plus tard à la fin du mois de septembre 1994 et que tous les signataires de l'accord d'Addis-Abeba y participeraient.

16. Depuis son arrivée à Mogadishu, la délégation conjointe du MNS, du FUS et de l'ADS a également eu des consultations avec le général Aidid et l'Alliance nationale somalie (ANS), M. Mohamed Qanyare Afrah, Président du Congrès somali uni (CSU) et M. Ali Mahdi. Les factions du nord-ouest ont aussi l'intention de rencontrer l'imam des Hirab pour discuter de la réconciliation nationale après leurs consultations avec M. Ali Mahdi et le général Aidid.

III. ÉVOLUTION DE LA SITUATION SUR LE PLAN MILITAIRE ET SUR CELUI DE LA SÉCURITÉ

17. Dans sa déclaration du 25 août 1994, le Président du Conseil de sécurité a indiqué que le Conseil considérait que les recommandations que le Secrétaire général avait faites dans son rapport du 17 août 1994 (S/1994/977) en faveur d'une réduction des effectifs d'ONUSOM II étaient adaptées aux exigences de la situation qui régnait en Somalie. Le Conseil soulignait qu'il fallait accorder une attention prioritaire à la sûreté et à la sécurité du personnel d'ONUSOM II et des autres membres du personnel international, y compris les agents des organisations non gouvernementales (ONG), et que la responsabilité de la sûreté et de la sécurité de ce personnel incombait aux parties somalies.

18. Le commandant de la Force a donc pris immédiatement des mesures en vue de réduire de 1 500 hommes les effectifs de la Force pour la fin septembre 1994, puis de les ramener à 15 000 hommes, tous grades confondus, pour la fin octobre. À la suite de ces réductions, l'effectif de la Force sera de 31 % inférieur aux 22 000 hommes autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 897 (1994).

19. Il est prévu de procéder aux réductions en deux temps. Dans un premier temps, quatre unités seront rapatriées : un bataillon d'infanterie pakistanaise de 879 hommes, tous grades confondus, et les 234 hommes, tous grades confondus,

de l'hôpital de campagne roumain, soit deux unités stationnées à Mogadishu; le contingent du Botswana stationné à Bardera, qui compte 423 hommes, tous grades confondus; et l'unité de transport irlandaise de 90 hommes, tous grades confondus, stationnée à Baidoa. Cette première phase est en cours.

20. Dans un deuxième temps, seront rapatriées en octobre 1994 deux unités d'infanterie népalaises stationnées à Mogadishu et une unité d'infanterie nigériane stationnée à Merka, et les effectifs de tous les autres contingents nationaux et ceux du quartier général de la Force seront réduits de 4,5 %.

21. Le plan de réduction des effectifs tient compte au maximum des rotations prévues et du rapatriement des soldats arrivés en fin d'affectation. Il préserve la structure multinationale d'ONUSOM II et permet aux commandants des contingents de choisir parmi leurs hommes ceux qui seront rapatriés de façon à maintenir la capacité opérationnelle de la Force. Les zones retenues pour les retraits sont celles où la situation est relativement stable actuellement, ce qui laisse le maximum de temps pour la poursuite des activités humanitaires sous la protection des forces d'ONUSOM II là où celle-ci est la plus nécessaire.

22. Bien que la Force continue de s'acquitter des principales tâches qui lui ont été confiées dans le cadre de son mandat actuel, les considérations de sécurité ont déjà commencé à avoir des répercussions sur son modus operandi. Le commandant de la Force a donc décidé de regrouper les troupes afin, en déployant des contingents aux effectifs suffisamment nombreux pour qu'ils puissent repousser une attaque, d'éviter une réédition de l'incident survenu le 29 juillet à Belet Weyne où un petit contingent de l'ONUSOM n'a pu résister à l'assaut de miliciens en nombre supérieur. En raison des réductions d'effectifs et des regroupements des effectifs restants, l'ONUSOM s'est déjà retirée de plusieurs lieux : Bardera, Hoddur, Wajid et Balad. Avant la fin octobre, elle se sera retirée de plusieurs autres lieux. Ces retraits ouvriront, dans son déploiement, des brèches qui pourraient être exploitées par des forces hostiles, ce qui rendra plus difficile le maintien de la sécurité. L'ONUSOM continuera de protéger les principaux ports maritimes et aéroports et d'escorter les convois humanitaires, mais elle ne pourra plus assurer en permanence la protection des organismes des Nations Unies et des ONG dans les lieux d'où ses contingents ont été évacués. Elle sera néanmoins capable de réagir rapidement face à toute situation d'urgence qui pourrait se produire et de mener une action humanitaire dans un rayon de 150 kilomètres. Pour la fin octobre 1994, les forces d'ONUSOM II seront regroupées essentiellement dans la zone de Mogadishu, à Baidoa et à Kismayo.

23. ONUSOM II continue de contribuer à la restauration d'une force de police somalie en instruisant des instructeurs de police somalis pour qu'ils puissent dispenser une formation de base. Elle a toutefois reçu pour instruction de ne plus distribuer les équipements fournis par les Etats-Unis d'Amérique et de les mettre en lieu sûr, ce qu'elle a commencé à faire. Le retrait de personnels de police civile, déjà décidé par certains des Etats qui fournissent des contingents, contribue aussi de plus en plus à ralentir le programme de restauration des forces de police.

24. Malgré les accords entre factions somalies mentionnés ci-dessus concernant le retrait des "technicals" et le démantèlement des postes de contrôle ou des

/...

barrages routiers, on continue à voir quotidiennement des "technicals" dans les rues de Mogadishu, en particulier aux alentours du port maritime et de l'aéroport. Ces "technicals" sont équipées de mitrailleuses et d'armes sans recul et ont à bord des miliciens armés. Des tirs sporadiques d'armes légères continuent d'être entendus à Mogadishu.

25. À l'extérieur de Mogadishu, les "technicals" et les miliciens armés sont une menace permanente. Dix-sept "technicals" au total, équipées de mitrailleuses et ayant à leur bord des miliciens armés, ont récemment été repérées près d'Afgooye. Des combats interclans ont éclaté aux abords de Baledogle, entre Mogadishu et Baidoa. Le 7 septembre, un convoi logistique de l'ONUSOM composé de 18 camions est tombé dans une embuscade près de Wanlaweyn. Un seul véhicule est parvenu jusqu'à Baledogle.

26. Les incidents les plus graves survenus récemment ont eu lieu à Belet Weyne et dans le secteur relevant du contingent indien. Le 29 juillet, à Belet Weyne, des troupes du contingent zimbabwéen ont été totalement débordées sous l'assaut de miliciens ayant attaqué en nombre. Un soldat de l'ONUSOM a été tué et les autres ont dû abandonner tout leur équipement qui est tombé entre les mains des miliciens. Le contingent indien a été en butte à deux graves incidents la même semaine. Le 22 août, une unité indienne qui escortait un convoi de ravitaillement est tombée dans une embuscade tendue par des miliciens armés près de Burlego (sur la route entre Baledogle et Baidoa). Sept soldats indiens ont été tués. Le 31 août, 3 médecins indiens ont été tués à Baidoa par l'explosion d'une grenade à fusil alors qu'ils quittaient le mess des officiers.

27. L'incident notable le plus récent s'est produit à Balad le 9 septembre. Au cours d'une cérémonie organisée pour la remise d'équipements des Nations Unies aux autorités locales, celles-ci ont exigé que tous les équipements leur soient livrés. Dans l'après-midi du même jour, environ 100 miliciens, appuyés par des "technicals", ont attaqué une position de l'ONUSOM protégée par des troupes du contingent zimbabwéen, en vue de saisir tous les équipements avant le retrait des troupes. Les troupes de l'ONUSOM – en état de légitime défense – ont réagi immédiatement. Quatre miliciens ont été tués et 39 capturés au cours de cet incident. Il n'y a pas eu de victimes parmi les troupes de l'ONUSOM. Le contingent zimbabwéen a finalement quitté Balad avec tous ses équipements et provisions intacts. Dès son départ, quelque 300 hommes, femmes et enfants se sont précipités dans le camp pour ramasser tout ce qui y était resté. Ces graves incidents illustrent une fois de plus le caractère très explosif et pratiquement incontrôlable de la situation en Somalie. Des incidents analogues peuvent éclater n'importe où à n'importe quel moment.

IV. LA MISSION HUMANITAIRE

28. Les organismes des Nations Unies et les ONG, ont continué à apporter une assistance humanitaire aux éléments les plus vulnérables de la population et une aide au relèvement partout où les conditions d'accès et de sécurité permettaient de telles interventions.

29. La situation humanitaire en Somalie, ces derniers mois, s'est caractérisée par la stabilité relative des principaux indicateurs de l'état sanitaire et nutritionnel de la majorité de la population. Malgré des problèmes sporadiques,

en particulier dans la région du cours moyen du Chebeli, le Bas-Djouba et le Bay, on attend, pour l'ensemble du pays, de bonnes récoltes à la saison des pluies. Dans des conditions normales de stabilité et de sécurité internes dans un pays doté d'un véritable gouvernement, l'aide internationale pourrait maintenant passer à la phase du redressement et du développement. Malheureusement, cela n'est pas possible dans la plupart des régions car le banditisme continue d'y sévir, on y assiste toujours à des combats et les forces de sécurité sont mises à contribution pour des missions irréalistes ou pour le règlement de méchantes querelles.

30. Dans ces conditions, plusieurs organisations soit ont retiré leur personnel international de certains lieux soit ont totalement cessé d'opérer. Parallèlement, les services de coordination, d'information, d'appui logistique et de sécurité pouvant être fournis par l'ONUSOM se sont considérablement rétrécis sous l'effet conjugué des réductions d'effectifs, des actions politiques ou militaires des Somalis et des restrictions budgétaires. En fait, à la suite du départ des troupes de l'ONUSOM ou de la suspension de leurs activités à Bossasso, Belet Weyne, Hargeisa, Hoddur, Balad, Wajid et Bardera ces dernières semaines, et avec la fermeture de Merka prévue pour la fin octobre, l'aire géographique où l'ONUSOM pourra assurer un appui effectif aux opérations humanitaires ne représentera plus qu'environ 50 % de ce qu'elle était à la fin du premier semestre de 1994.

31. Les organismes des Nations Unies ont également réduit leurs opérations, mais surtout dans la partie méridionale du pays où les conditions en matière de sécurité ou le retrait imminent des troupes ont entraîné la suspension des activités en certains lieux.

32. Le Programme alimentaire mondial (PAM) poursuit actuellement ses opérations dans six régions : celles de Baidoa, Wajid, Hoddur, Galkayo, Bossasso et Hargeisa. Luug a été fermé à cause de l'insécurité. Baidoa demeure le centre logistique du sud et une forte présence militaire de l'ONUSOM y est donc nécessaire. Les problèmes auxquels le PAM s'est récemment heurté pour l'acheminement de vivres par le port de Mogadishu se sont atténués pendant le mois d'août. Il estime toutefois que ses opérations humanitaires dans le sud de la partie centrale de la Somalie seraient plus risquées sans une présence militaire de l'ONUSOM. Dans la partie nord de la Somalie, par contre, les opérations se poursuivent sans la présence de troupes de l'ONUSOM.

33. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a arpenté et étudié les zones pluviales et les zones d'irrigation du Gedo, du Bas-Shabelle, de l'Hiran, de la vallée de Djouba, du Shabelle moyen, de Bay et de Bakool en vue de déterminer les rendements des cultures. Une campagne de protection des plantes et des programmes de démonstration de techniques culturales sont en cours. La Somalie est l'un des pays retenus dans le cadre d'un projet de levés topographiques en Afrique de l'Est qui traitera de la planification du développement, de la gestion durable, de la sécurité alimentaire, des systèmes d'alerte rapide et de la surveillance de l'environnement.

34. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) poursuit ses activités à Mogadishu, Baidoa, Kismayo, Hargeisa et Bossasso. Elle continue, dans le cadre

de son programme de lutte contre les maladies transmissibles, de fournir un appui technique et des fournitures aux autorités locales et aux ONG qui luttent contre les maladies endémiques. Son programme de satisfaction des besoins essentiels minimaux et de soins de santé primaires et son programme de formation et de mise en valeur de la main-d'oeuvre continueront de fonctionner tant que les conditions de sécurité dans ces régions le permettront.

35. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) envisageait d'appuyer un certain nombre d'activités modestes dans les régions du Bas et du Moyen-Shabelle et à Baidoa, mais l'ONUSOM n'y étant pas présente pour assurer une certaine sécurité, sa décision pourrait s'en trouver affectée.

36. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a continué, par le biais de ses programmes, de fournir une assistance essentielle à l'enfance, aux femmes et aux autres groupes vulnérables, notamment dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'éducation de base dans les principales régions du pays. Il a reçu d'ONUSOM un appui non négligeable en matière de logistique et de sécurité. La sécurité dans les aéroports et les ports maritimes et la protection des convois dans le centre et le sud du pays assurées par ONUSOM ont été et restent essentielles à l'exécution de ses programmes.

37. L'UNESCO a organisé en Somalie plusieurs ateliers et stages de recyclage à l'intention des directeurs et des enseignants d'établissements scolaires pendant les vacances scolaires en août. Une campagne de sensibilisation aux mines organisée à l'intention de 30 000 réfugiés somalis dans les camps de réfugiés au Kenya s'achèvera dans les prochaines semaines. L'élaboration de manuels scolaires et de guides à l'usage des enseignants somalis s'est poursuivie selon le calendrier fixé. Le programme de l'UNESCO pour la Somalie s'inscrit maintenant dans le cadre de son programme d'éducation et de relèvement d'urgence et, de ce fait, participe à des activités menées à l'extérieur de la Somalie.

38. En vertu d'un accord conclu avec le Département des affaires humanitaires de l'ONU, l'Organisation internationale des migrations (OIM) a maintenant chargé une équipe d'aider la Division de la coordination des affaires humanitaires d'ONUSOM à venir en aide aux personnes déplacées à l'intérieur du pays qui regagnent leur foyer. En dépit de nombreuses difficultés et du manque de ressources, des convois de retour continuent d'être organisés périodiquement avec l'appui essentiel des troupes d'ONUSOM.

39. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) mène des opérations de réinstallation à Kismayo, Bardera, dans le Juba moyen et à Hargeisa. Trente mille personnes déplacées en provenance du Kenya attendent d'être réinstallées à Kismayo dès que les conditions de sécurité s'y prêteront.

V. CONCLUSION

40. Sous réserve de la coopération de tous les intéressés, les efforts que les parties somalies déploient avec le concours d'ONUSOM II pourraient aboutir à ce qu'une conférence de paix des Hawiye soit convoquée et à ce que la réunion préparatoire de la Conférence de réconciliation nationale ait lieu d'ici à la fin de septembre 1994. Mon Représentant spécial poursuivra sa démarche dans ce

/...

sens. Toutefois, il ne faudrait pas perdre de vue les redoutables difficultés qui ont maintes fois retardé ou mis en échec les tentatives faites dans le passé pour mettre en oeuvre les accords d'Addis-Abeba et de Nairobi.

41. Dans mon rapport en date du 17 août (S/1994/977), je faisais observer que la fin du mois de septembre 1994 constituerait une date cruciale aussi bien pour le processus de réconciliation nationale que pour la poursuite de l'action des Nations Unies en Somalie. Étant donné l'évolution actuelle et l'évaluation de la situation sur le terrain entreprise par le Secrétariat, je compte être en mesure de présenter d'ici à la mi-octobre au Conseil de sécurité, dans la deuxième partie de mon rapport, ma propre évaluation des perspectives de réconciliation nationale ainsi que des recommandations concernant l'avenir de l'Opération des Nations Unies en Somalie. Par conséquent, le Conseil voudra peut-être envisager de prolonger d'un mois le mandat d'ONUSOM II.
